

VIVRE A PLOUZANE

BULLETIN

MUNICIPAL

N° 10



octobre 1979

François LANGONNE - Classe de C.P.

Un concours de dessin
pour la page de couverture de
VIVRE A PLOUZANE

+::+::+::+::+

Au mois de Juin dernier, un concours a été
organisé dans les Cours Préparatoires des écoles primaires
de la Commune.

Un jury composé des Conseillères Municipales
de PLOUZANE, Mesdames KEREZEON, MARCHALOT et QUERE, a
sélectionné six dessins.

Nous offrons nos félicitations aux heureux
gagnants :

- Sylvaine GUILLERM, du Bourg
- Valérie LE CAIGNEC, DE Kroas Saliou
- Patrick DENIEL et François LANGONNE, de La Trinité
- Catherine MESCOFF et Katia GERNY, de Coat Edern

E D I T O R I A L

D E

M O N S I E U R L E M A I R E .

A PLOUZANE, plusieurs réalisations sont en cours de finition comme :

- l'annexe du Gymnase de Kroas Saliou.
- la 3ème tranche du C.E.S.
- la coulée verte du Bourg.
- le parking de l'Eglise.

D'autres travaux démarrent tels : le carrefour du Trenen, la viabilité du lotissement pour les personnes âgées.

Malgré cette liste que nous pourrions allonger en énumérant de multiples interventions, nous constatons de nombreux points de blocage dans l'évolution de nos dossiers.

Les couloirs de l'Administration sont longs et encombrés. D'avis en autorisation, nous attendons approbations techniques et financements en regardant avec inquiétude l'évolution de l'indice des bâtiments et travaux publics, lequel, a augmenté de plus de 17 % déjà depuis le début de cette année.

Cette situation dans le bâtiment n'est pas nouvelle, mais, en s'aggravant, elle franchit le seuil de l'imposture. En effet, un pavillon, terrain compris, revenait à 100.000F en 1972. Aujourd'hui, son prix a quadruplé.

Cette super-inflation a-t-elle profité aux travailleurs du bâtiment ? L'évolution de ces prix a-t-elle été prise en compte dans l'indice I.N.S.E.E qui sert de base au calcul des revenus ? Curieusement, dans ce cas, c'est le profit qui bloque l'activité économique.

Pour les communes, les difficultés s'accumulent et si elles ne réalisent pas de pavillons, elles construisent et entretiennent les bâtiments publics, les routes, les réseaux.

L'augmentation moyenne des impôts locaux en France sera d'environ 18 %. Ne nous étonnons pas.

A PLOUZANE, nous nous situons nettement au-dessous, mais, nous devons adapter nos prévisions.

Malgré cela, l'activité de la Commune a repris de plus belle, dans les écoles, dans les associations.

Nous reprenons la vie en marche, sans baisser les bras.

Le Maire,

J.MELENNEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 1979

Objet : Aide aux écoles privées.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la déclaration suivante :

Pour respecter nos engagements, nous avons proposé une convention permettant la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'enseignement élémentaire et maternelle privé de la Commune.

L'Etat ayant refusé, à travers la décision de Monsieur le Préfet du Finistère, le contrat d'association demandé par ces écoles, la situation peut être considérée comme bloquée.

Nombreux sont les parents des écoles privées qui ne se satisfont pas de camper sur une position rigide et qui souhaitent l'ouverture de discussions réelles avec la municipalité.

Nous avons reçu les groupes de parents tant de l'école Sainte Anne que de Sainte Thérèse qui nous ont manifesté leur volonté de rechercher une solution.

Notre proposition n'a jamais eu qu'un but : contribuer à un rapprochement entre les hommes et les femmes de bonne volonté en sachant que rien de profond et de durable ne peut se faire dans la contrainte. Aussi, sans renoncer aux principes qui donnent valeur à notre engagement, nous faisons 3 propositions :

1) Le transport scolaire "primaire et maternelle" sera ramené de 50 à 30 francs par élève pour tous les enfants de la Commune. Cette mesure sera particulièrement ressentie en milieu rural.

2) Proposition plus substantielle, plus significative : la gratuité des fournitures scolaires est établie pour les enfants des écoles privées sur les mêmes bases que les enfants des écoles publiques. Une liberté totale étant laissée aux directions d'écoles pour commander le matériel correspondant aux besoins de leurs différentes classes, les factures étant simplement réglées par la Mairie.

3) Nous convions les A.E.P. à une rencontre afin de négocier avec la Commune sur la base de la convention pour laquelle nous supprimons le préalable "du contrat d'association" en souhaitant que le souci commun de l'intérêt des enfants et des familles nous aide à avancer vers une meilleure compréhension.

COMPTE-TENU DES MESURES D'AIDE DANS LE DOMAINE :

- DE LA CANTINE : 30 % d'augmentation cette année
- DES TRANSPORTS SCOLAIRES
- DES FOURNITURES,

nous manifestons notre volonté à l'égard des familles mais nous indiquons que nous avons évalué la participation que la Commune apporterait dans le cadre d'un accord sur la convention à une somme bien plus importante, tenant compte de toutes les dépenses réelles.

Le Conseil, après avoir délibéré, procède à un vote sur chacune des propositions :

1ère PROPOSITION : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2ème PROPOSITION : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3ème PROPOSITION : ADOPTÉE PAR 20 VOIX; ABSTENTIONS : 3 VOIX.

=:::=:::=:::=:

DEPENSES ET TRANSFERTS DE CHARGES

La commune consacre environ 45% de son budget aux dépenses scolaires. C'est une part importante si l'on considère qu'elle s'établit le plus souvent aux environs de 35%.

PLOUZANE connaît une situation exceptionnelle, en ce sens que la population s'accroît très rapidement. Passer de 2000 à 8000 habitants en une dizaine d'années, apporte des obligations auxquelles une commune ne saurait se soustraire. Une école publique en 1968, à La Trinité ; quatre groupes scolaires construits en 10 ans ; autant d'emprunts à rembourser.

L'accroissement des effectifs scolaires entraîne bien d'autres dépenses : acquisition de mobilier, entretien des bâtiments, frais de personnel... C'est un aspect de la question. Il ne s'agit pas seulement d'entretenir, de renouveler, ou encore d'améliorer comme dans une commune à la population stable. Il faut sans cesse investir pour construire de façon à pouvoir accueillir convenablement les enfants.

Ceci explique en partie ce pourcentage du budget consacré aux écoles. Le désengagement de l'Etat est également lourd de conséquences pour les finances des communes. Nous assistons à un véritable transfert de charges, sans compensation notable.

Il y a 10 ans, la subvention obtenue pour la construction de l'école de La Trinité, représentait 74% du coût de construction.

En 1977, l'Etat n'accorde plus que 26% de subvention pour l'école de Coat-Edern.

Quand on sait que la T.V.A. reprend la plus grande partie de ces 26%, on s'aperçoit que la construction d'une école est presque entièrement à la charge de la commune.

Transfert encore quand il s'agit de la somme allouée au titre des fonds scolaires, plus connus sous le nom de Crédit Barangé - 3,25F par enfant et par trimestre en 79 comme en 71-

Sans doute, ignore-t-on au ministère de l'Education Nationale que les fournitures scolaires augmentent régulièrement. C'est encore la commune qui paie la différence.

Transfert toujours en ce qui concerne les indemnités de logement. Les allocations logement versées aux instituteurs par

.../...

l'Education Nationale ont diminué au fil des années pour disparaître dans la plupart des cas. La charge des communes s'est accrue d'autant.

Ce sont quelques exemples. La liste n'est pas complète, et, malheureusement, elle s'allonge régulièrement.

Que nous ayons la volonté d'améliorer la situation dans nos écoles avec comme premier souci de recevoir les enfants dans les meilleures conditions possibles, me paraît tout-à-fait normal. Que la commune seule, et de plus en plus, assume cette charge, ne l'est pas.



CREATION D'UNE GARDERIE

Suite à une décision du Conseil Municipal, une garderie est ouverte à l'école publique du bourg.

Elle accueille les enfants d'âge "maternelle" et d'âge "primaire" jusqu'au C.E.1 inclus.

Horaire de fonctionnement :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7H30 à 9H et de 17H à 18H30

Samedi de 7H30 à 9H

Mercredi de 7H30 à 18H30 sans interruption.

Tarif en vigueur :

3,50 F pour une vacation (un goûter étant assuré)

7 F pour la journée

32 F pour la journée du mercredi.

Actuellement, la fréquentation est satisfaisante les jours de classe. La situation est préoccupante le mercredi.

Faut-il maintenir ce jour pour 1 ou 2 enfants ? Nous rappelons ici la solution que nous avons proposée par voie de presse : le mercredi, les enfants de la commune seront accueillis à la garderie chaque fois que les parents auront besoin d'avoir recours à ce service.

ECOLE DE LA TRINITE. Constructions de locaux

Pour améliorer le fonctionnement de l'école, la municipalité envisage la construction de locaux supplémentaires :

- une cantine pour remplacer les baraques.
- des salles de classe, l'une remplaçant également la baraque dans laquelle fonctionne une classe maternelle.

La décision d'acquisition de terrain a été prise et cette opération est en bonne voie.

Au cours d'une réunion qui s'est tenue à la Sous-Préfecture le 13 juin, nous avons demandé que ce projet figure en bonne place sur la liste départementale. Il nous reste à établir un projet qui réponde aux besoins de l'école.

ECOLE Z.A.C.

Chacun se souvient du choix effectué par le Conseil Municipal. Le projet retenu, présenté par Monsieur Le Bot, architecte, a été examiné lors de nombreuses réunions de concertation avec les parents les enseignants, les inspecteurs de l'Education Nationale, tant au niveau de la C.U.B. que de notre commune.

Actuellement, le dossier doit être complété avant la fin juin par les plans définitifs. Lors de la même réunion du 13 juin à la Sous-Préfecture, nous avons insisté sur le fait qu'il était important pour nous de pouvoir commencer les travaux dès le début de l'année 1980. Nous avons reçu l'assurance qu'il en serait ainsi. Cette école serait donc prête à recevoir les enfants en septembre 1980.

Pour que notre souhait se réalise -avoir l'école au moment où l'on en a besoin- il faut que l'accord de subvention que nous attendions déjà en 1979, nous parvienne rapidement.



TRANSPORTS SCOLAIRES

La municipalité s'était engagée à aller par étapes vers la gratuité des transports scolaires. Il s'agit pour nous d'intervenir directement auprès des familles. Ainsi, tous les enfants de la commune bénéficient de la même mesure, quelle que soit l'école fréquentée.

Déjà, pour l'année scolaire 78-79 nous avons maintenu les tarifs de l'année précédente. En 79-80, nous continuerons dans le même sens en abaissant notablement la participation des familles.

Au moment où tout augmente à une allure record, c'est là une mesure qui devrait faire réfléchir ceux qui parlent sans cesse d'arrêter l'inflation alors que dans le même temps, ils mettent tout en oeuvre pour l'entretenir.

Pour aller dans le sens des promesses faites en 77, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé du nouveau tarif applicable pour l'année scolaire 79-80 : 30 F par enfant et par trimestre.

PARTICIPATION DES FAMILLES "extérieures" aux dépenses de fournitures scolaires.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 23 juin, la décision a été prise de demander aux familles ne résidant pas à Plouzané et dont les enfants sont inscrits dans nos écoles, une participation aux dépenses de fournitures scolaires. Le montant est fixé à 60 F pour 79-80. Cette décision ne s'appliquera pas aux enfants habitant une commune dépourvue d'école publique.

En 78-79, 47 enfants "extérieurs" soit l'effectif de deux classes étaient scolarisés à Plouzané. Mesure de dissuasion, au moment où la commune doit faire face à une situation exceptionnelle du fait d'une urbanisation rapide.

PERSPECTIVES DE RENTREE 79-80

Les difficultés de rentrée seront liées à la politique que le Ministre de l'Education Nationale entend voir mettre en oeuvre pour les années à venir. Le Conseil Municipal a affirmé sa résolution de s'opposer à toute fermeture de classe. Depuis, pour soutenir l'action des enseignants, des parents, j'ai de nouveau fait part à Monsieur le Préfet de cette volonté de voir préserver l'intérêt des enfants.

Il est nécessaire, pour faire face à des effectifs, en augmentation dans de nombreux cas, de procéder à des ouvertures de classe. Les engagements ministériels - 25 élèves au C.P. et en C.E.1 - ne sont même pas tenus.

Difficultés également au C.E.S. de Kroas-Saliou : la construction de nouveaux locaux s'avère nécessaire et, à notre sens, l'implantation de cette annexe se justifierait pleinement à La Trinité.

Septembre

Voici dans l'ordre, des éléments nouveaux concernant l'enseignement à Plouzané.

- deux ouvertures de classe primaire, l'une à l'école publique du bourg, l'autre à Coat-Edern. Les effectifs justifient pleinement ces décisions.

- le mardi 18 septembre nous apprenons l'ouverture d'une 4ème classe à l'école maternelle de Coat-Edern. Cette mesure prise par l'administration était vivement souhaitée par tous, parents d'élèves,

enseignants, municipalité depuis déjà un an. Mais, dans le même temps, intervient une fermeture de classe à l'école maternelle de La Trinité.

Le Conseil Municipal avait, en juin, affirmé sa volonté de s'opposer à toute fermeture injustifiée. Volonté réaffirmée lors de la dernière séance, en septembre.

Nous sommes intervenus, avec les enseignants, les parents d'élèves auprès de l'inspectrice des écoles maternelles, de l'Inspecteur d'Académie à Quimper.

Les services concernés de la Préfecture ont refusé de recevoir la délégation formée de parents, d'enseignants, de délégués départementaux et du représentant de la municipalité.

Ajoutons pour être complet que cette délégation a même été expulsée du hall d'entrée de ladite Préfecture. Chacun jugera.

Deux décisions ont été prises par le Conseil Municipal le 22 septembre : à partir du 13 septembre, institutrices et instituteurs pourront prétendre aux mêmes indemnités de logement. Décision qui supprime une inégalité flagrante.

L'autre décision concerne le nouveau tarif de transport scolaire : 30 F par enfant et par trimestre.

J. MEUNIER

C.T. CUB
RESEAU D'AUTOBUS

Points d'Arrêts et
Temps de Parcours cumulé

<p>PLOUZANÉ (Place de l'Église)</p> <p>LES MOUETTES</p> <p>LE LOURC'H</p> <p>LANDREAN</p> <p>LE CLOITRE</p> <p>ABER ILDUT</p> <p>PENHUEL</p> <p>KROAS SALIOU</p> <p>C.E.S.</p> <p>KERALLAN</p> <p>LES CHENES</p> <p>LES MYOSOTIS</p> <p>KERRAROUZ</p> <p>KERHOURLO</p> <p>GROAS A GO</p> <p>BRANLY</p> <p>LA TRINITÉ (Bourg)</p> <p>KERARMAZE</p> <p>LANNEVEL BRAS</p> <p>COATUELEN</p> <p>CHATEAU D'EAU</p> <p>THOMSON CSF</p> <p>Rte du CONQUET</p>	<p>0</p> <p>↓</p> <p>+2'</p> <p>↓</p> <p>+4'</p> <p>↓</p> <p>+7'</p> <p>↓</p> <p>+10'</p> <p>↓</p> <p>+12'</p> <p>↓</p> <p>+14'</p> <p>↓</p> <p>+17'</p> <p>↓</p> <p>+20'</p>	<p>Rte du CONQUET</p> <p>TOMSON CSF</p> <p>CHATEAU D'EAU</p> <p>COATUELEN</p> <p>LANNEVEL BRAS</p> <p>KERAMAZE</p> <p>LA TRINITÉ (Bourg)</p> <p>KERHOURLO</p> <p>CROAS A GO</p> <p>BRANLY</p> <p>KERRAROUZ</p> <p>LES MYOSOTIS</p> <p>LES CHENES</p> <p>KERALLAN</p> <p>C.E.S.</p> <p>KROAS SALIOU</p> <p>PENHUEL</p> <p>ABER ILDUT</p> <p>LE CLOITRE</p> <p>LANDREAN</p> <p>LE LOURC'H</p> <p>LES MOUETTES</p> <p>PLOUZANÉ (Place de l'Église)</p>	<p>0</p> <p>↓</p> <p>+3'</p> <p>↓</p> <p>+6'</p> <p>↓</p> <p>+8'</p> <p>↓</p> <p>+10'</p> <p>↓</p> <p>+13'</p> <p>↓</p> <p>+16'</p> <p>↓</p> <p>+18'</p> <p>↓</p> <p>+20'</p>
---	---	---	---

Départs de PLOUZANÉ, Église

	6 h	7 h	8 h	9 h	10 h	11 h	12 h	13 h	14 h	15 h	16 h	17 h	18 h	19 h	20 h
Semaine	25 55	20 45	10 30	00 25	15	05	05	05	20 55	25 55	30	05 30	00 40	10 25	05 30
Samedi		20	10	00	15	05	05	05				05	00	00	05
Dimanche								20	30				30		

Semaine { 6 h (25) : va jusqu'à PRAT-LEDAN
16 h (30) : passe à 16 h 50 à Ste-ANNE-DU-PORTZIC
17 h (40) : ne passe pas DELLEC et GONIO
Dimanche : vont tous jusqu'à la PLACE de la LIBERTÉ

Départs de BREST, Route du Conquet

	6 h	7 h	8 h	9 h	10 h	11 h	12 h	13 h	14 h	15 h	16 h	17 h	18 h	19 h	20 h
Semaine		05 20	10 35	00 35			15 35		00 30	00 35	00 35	15 25	00 20	05 30	
Samedi			10	00			15		00			00	00	05	
Dimanche									00				00		

Semaine 7 h (45) : passe à 7 h 50 à Ste-ANNE-DU-PORTZIC.
Dimanche : partent tous de la PLACE de la LIBERTÉ

Pour connaître l'heure de passage des autobus à l'arrêt où vous montez, rajoutez aux heures de Départs du Terminus (ci-contre) le temps de parcours cumulé indiqué ci-dessus.

COMMISSION URBANISME

LE POINT DES TRAVAUX :

Tout comme l'an dernier et grâce à un temps favorable, les travaux se poursuivent sur la Commune.

- Au bourg de Plouzané le parking de la route de Loc-Maria et la coulée verte dont la presse a fait état ces derniers jours sont en bonne voie de finition; le réseau d'assainissement remonte actuellement jusqu'à la route du Minou.



COULÉE VERTE
DU BOURG.

STUDIO CLAUDE

- Le raccordement de la rue des Goélands (assainissement, voirie, éclairage) ainsi que l'alignement de la Route du Minou (entre la rue du Trégor et le Magasin Vert), sont programmés pour les semaines à venir.
- Les trottoirs de la rue des Celtes et de la Duchesse Anne sont en partie réalisés.
- Le terrassement du nouveau cimetière est programmé pour les semaines à venir.
- Le redressement de la route de Ploumoguer apporte une meilleure sécurité à l'approche du bourg.

- A La Trinité

. Les trottoirs de Kéramazé vont être terminés avant la fin de l'année; ils sont réalisés par les employés communautaires qui, dès le début de 1980, effectueront la même opération dans le secteur du Gonio.

. L'allée des Primevères est actuellement bordée de trottoirs bitumés.

. Le nouvel aménagement de la Rue de Kéralan ainsi que le carrefour de Trémen seront en chantier dans les tout prochains jours; les feux de ce carrefour devant être installés avant l'hiver.

. La liaison entre les lotissements AIMO, Les Genêts et la Ruche à Kéralan va connaître une réorganisation.

. La construction d'un préau est en cours à l'école maternelle.

- A Kroas-Saliou :

. Après les importants travaux aux abords du C.E.S. on s'achemine vers la finition de la salle de gymnastique.

Il restera à joindre l'utile à l'agréable autour de la salle Omnisports en incluant une piste de course à pied dans l'aménagement.

Un nouveau plan du Centre de la Z.A.C. est en cours d'élaboration, en concertation avec les habitants de ce secteur.

- A Coatuelen :

. Ce hameau change d'aspect avec ses trottoirs, son éclairage, le nouvel abribus et sa cabine téléphonique; autant d'aménagements qui ont pour dénominateur commun "la sécurité".



Carrefour de Coatuelen

ECLAIRAGE PUBLIC :

Le complément d'éclairage public va être installé dans l'Allée Archimède, près de la Chapelle de la Trinité, près de l'abribus de Landréan, au carrefour de Coat Omnès, rue du Cloître, à l'école du Bourg et au Gonio. A ces points s'ajoute l'important programme qui consiste à terminer la liaison Kéramazé-C.S.F.

A TREMAIDIC :

Le terrain d'entrasnement étant fini, il nous reste à réaliser le prolongement de la ligne électrique.

ABRIBUS :

Les propositions d'implantation d'abribus a été faite comme suit :

- . rue du Trégor
- . Route du Dellec
- . Rue du Cloître
- . Z.A.C. - avenue Jacques Prévert
- . au Gonio
- . A Coatuelen
- . A Lannével

SECTEUR RURAL :

Les améliorations de chemins d'exploitation non adaptés au passage du matériel agricole se terminent :

- . à Kéraliou
- . Kersquivit
- . Kériel
- . Kerabjean
- . La Croix Marie
- . Mézellès

A ce programme il faut ajouter la Route du Petit Dellec où les terrassements ont pris, pour de multiples raisons, un certain retard.

Le goudronnage de la route de Kernazec sera effectué courant octobre.

Avec l'aide d'une machine très perfectionnée, il a été possible de créer et de curer plusieurs kilomètres de fosses.

NOTA :

Nous conseillons aux personnes qui taillent leurs haies de bien ramasser les déchets. En effet, nous avons constaté qu'en cas de grosses pluies des inondations de sous-sols ou des dégradations de chaussée, les busages ne remplissent plus leur rôle. .

LE CENTRE SOCIAL DU BOURG DE PLOUZANE

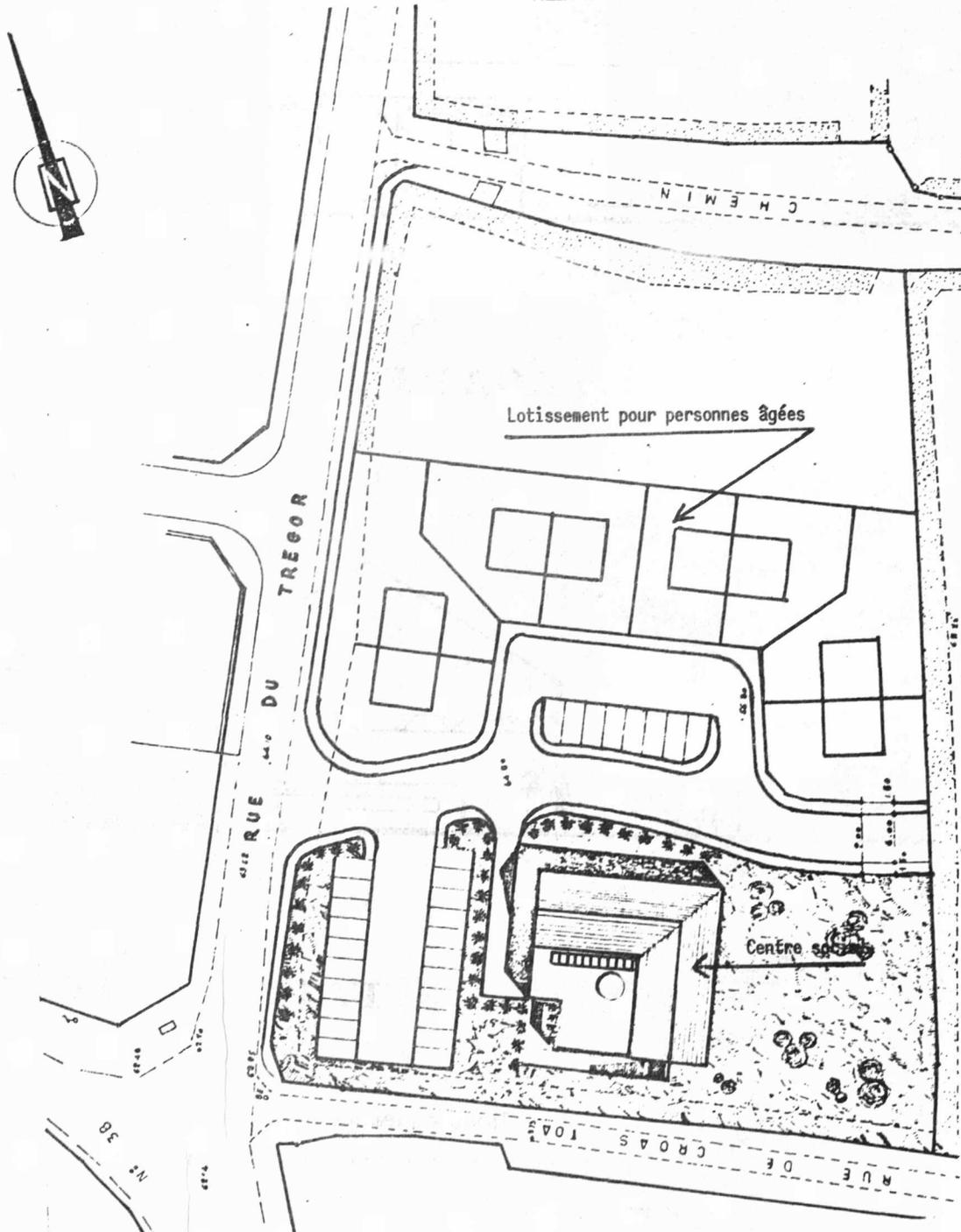
Dans le dernier numéro de VIVRE A PLOUZANE , nous avons présenté le projet de pavillons pour les personnes âgées.

A proximité de ces logements sera construit un CENTRE SOCIAL. Nous vous présentons aujourd'hui l'aménagement de tout le terrain du Louch, avec les logements au Nord, et le Centre Social au Sud.

La façade Nord-Ouest du Centre sera visible de la rue du Trégor, et la façade Sud-Ouest de la rue de Croas Téo; le plan du rez-de-chaussée permet d'avoir une idée des locaux qui seront disponibles, Le plan du sous-sol n'est pas reproduit car il s'agit pour l'instant d'un grand espace de rangement et de stockage qu'il sera possible d'aménager de diverses façons dans le futur.

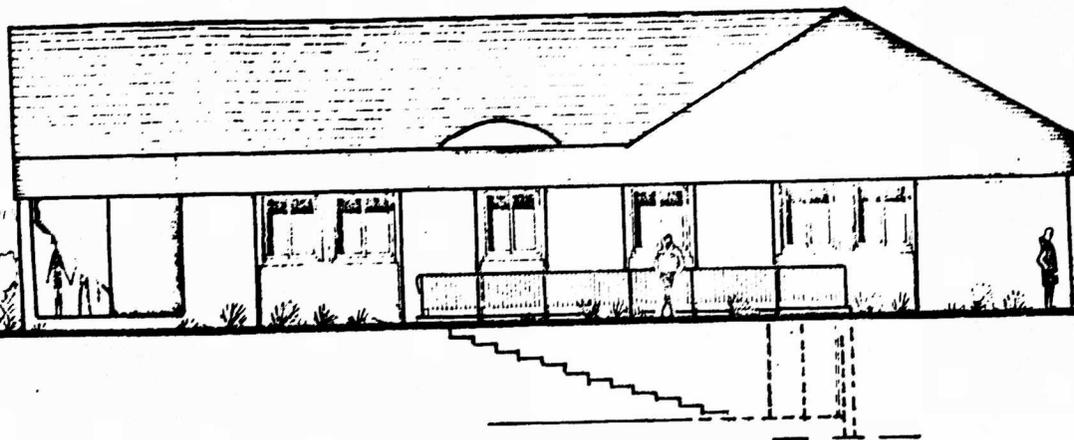
AMENAGEMENT DU
TERRAIN DU LOURCH

PLAN DE MASSE

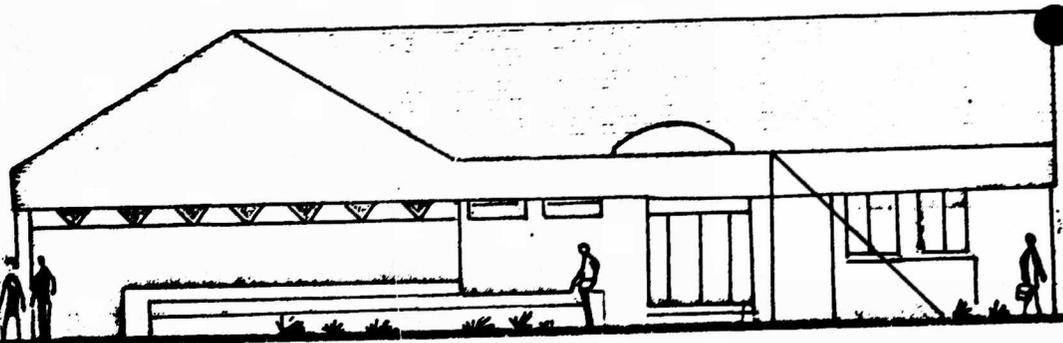


Ce centre a été conçu en même temps que celui de la Trinité (que nous vous présenterons au prochain numéro du bulletin). Ces équipements offriront à la population de la Commune des locaux agréables et adaptés pour tous les services sociaux qui existent et qui sont amenés à se développer.

CENTRE SOCIAL DU LOURCH, Bourg de PLOUZANE -



FACADE SUD . OUEST



FACADE NORD OUEST

Nous espérons aussi que ce Centre sera un Centre de vie où tous pourront se réunir pour leurs loisirs et pour mettre en commun leurs réflexions.

P E R M A N E N C E S

D E L A

S E C U R I T E S O C I A L E

Les permanences de la Sécurité Sociale auront lieu à la Salle Polyvalente de La Trinité, tous les mercredi de 15h10 à 15h40, à partir du mercredi 26 septembre 1979.

Ce service a été assez peu utilisé l'année dernière, et la Sécurité Sociale ne peut maintenir une permanence qui ne semble pas suffisamment fréquentée. Avant d'envisager la suppression de ce service, la Caisse Primaire de Brest propose de le maintenir dans l'agglomération où la population est la plus nombreuse : La Trinité.

N'hésitez pas à utiliser les services qui vous sont offerts à Plouzané : s'ils ne sont pas suffisamment utilisés, ils risquent d'être supprimés.

Rappelons qu'à ces permanences, un agent spécialisé réceptionne les dossiers concernant les soins de santé pour cause de maladie, de maternité ou d'accident du travail.

Il peut aider les assurés à constituer leur dossier de demande de capital-décès ou d'attribution de pension d'invalidité, et leur donner tous les renseignements qu'ils souhaitent.

De nombreux assurés méconnaissent leurs droits, ou ne sont que très partiellement informés, et ont beaucoup de difficultés pour constituer leurs dossiers : la permanence d'accueil de Plouzané est ouverte pour vous permettre d'avoir un contact direct et efficace avec la Caisse où vous pourrez exposer vos difficultés, vos réclamations et recueillir un avis autorisé ou un renseignement utile

QU'IL S'AGISSE :

- du mode de calcul du montant de l'indemnité journalière et de ses variations en cas d'hospitalisation et selon la situation familiale;

- des formalités à respecter en cas d'arrêt de travail ;

- des conditions de prise en charge en matière d'hospitalisation en établissement public ou en clinique privée ;

- des modalités d'attribution de pension d'invalidité ou de rente "accident du travail" ;

- de la souscription d'une assurance personnelle pour les personnes non couvertes par un régime obligatoire ;

- de l'établissement d'un dossier de demande de cure thermale, de prestations supplémentaires ou de secours ;
- de la situation des demandeurs d'emploi au regard de la Sécurité Sociale ;
- de l'extension des droits des enfants et étudiants âgés de plus de 20 ans ;
- de l'information sur la généralisation de la Sécurité Sociale, etc...

CES PERMANENCES ONT LIEU DANS LA SALLE POLYVALENTE
CHAQUE MERCREDI DE 15H 10 A 15H 40.

PERMANENCES DIVERSES

Madame Yvette DUVAL, CONSEILLERE GENERALE, assurera une permanence à la Mairie de Kroas Saliou, le samedi 20 octobre de 9H 30 à 11H 30.

CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES

La C.S.F. reprend ses permanences à partir du début octobre tous les mardi de 17H à 18H, Salle Polyvalente de la Trinité.

Dans ces permanences, la C.S.F. aide les familles de travailleurs à s'organiser pour prendre en charge leurs problèmes sur le cadre de vie :

- Consommation
 - Santé
 - Transports
 - Prestations familiales
 - Difficultés scolaires et orientation.
-

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes nouvellement arrivées sur la Commune, les jeunes gens qui ont ou auront 18 ans avant le 28 février 1980, doivent demander en Mairie leur inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 1979.

SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES

Le manque de moyens financiers est la principale difficulté que rencontrent les communes. Beaucoup de budgets locaux sont en effet bien mal en point. Les communes ont été contraintes de s'endetter et d'augmenter sensiblement la pression fiscale.

Cette situation risque de se prolonger, car nous n'avons pas, jusqu'à présent trouvé matière à beaucoup d'optimisme dans les différents projets de réforme au niveau gouvernemental.

Une fois encore on a écarté l'idée d'une plus juste répartition des recettes fiscales entre l'Etat et les Collectivités Locales et entre les communes riches et les communes pauvres.

Les collectivités n'ont à leur disposition que des impôts contestés, injustes, non évolutifs, qu'elles ne peuvent moduler à leur gré. La taxe d'habitation frappe les contribuables en fonction de bases d'imposition indépendantes de leurs revenus dont les éléments de calcul sont difficiles à apprécier. La Taxe professionnelle, malgré une récente campagne de presse qui faisait apparaître une plus juste répartition entre les communes, n'évoluera guère après l'application de la réforme, le résultat est pour beaucoup décevant.

C'est dans ces conditions que nous devons faire face aux besoins en équipements collectifs de toutes sortes.

En 1962, les dépenses totales des collectivités locales représentaient 33 % des dépenses budgétaires de l'Etat. Elles en représentaient 41 % en 1975.

C'est ainsi également que les dépenses d'investissements directs des collectivités locales qui se situaient à hauteur de 65 % des dépenses civiles en capital de l'Etat atteignaient 95 % en 1975.

Ceci prouve que l'Etat s'est de plus en plus déchargé sur les Communes pour réaliser les divers équipements, et cela explique la raison de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

Cette situation qui nous condamne à nous appauvrir de plus en plus contraste avec les bénéfices croissants de certains gros trusts.

LE TAUX UNIQUE DE LA TAXE D'HABITATION DANS LES COMMUNAUTES URBAINES

Le Gouvernement avait repoussé jusqu'en 1979 la loi votée le 29 juillet 1975 concernant l'unification du taux de la taxe d'habitation dans les Communautés Urbaines.

A partir de cette année, il a décidé son application; celle-ci sera progressive et étalée sur 5 ans. Cette loi ne modifie pas le montant des recettes de la C.U.B. mais sa répartition.

Concrètement, cela se traduit pour nous par une augmentation plus importante de la part communautaire. Cela est vrai pour toutes les petites communes de la C.U.B.; la situation est différente pour BREST.

Pour notre part nous nous sommes toujours opposés à l'application isolée de cette loi. Toute modification devrait intervenir dans un ensemble de mesures, en incluant en particulier le problème de la taxe professionnelle que nous avons traité dans un précédent bulletin.

DEDUCTION POUR CHARGES DE FAMILLE

Souscrite par M

Prénom :

Né le

à

Département :

Demeurant : rue

N°

ou lieudit :

PERSONNES A LA CHARGE DU DECLARANT

NOM	PRENOM	Date de naissance	lieu de naissance	Qualité des personnes à la charge du déclarant.

NOUVEAUX HABITANTS OU HABITANTS N'AYANT PAS RECU CETTE ANNEE
DE FEUILLE D'IMPOSITION

Date d'occupation :

S'agit-il d'un logement neuf

oui

non

Si non : NOM de l'ancien occupant :